

# LE LIEN NORMAND



# SOMMAIRE

- 2. Contacts Région
- 3. Edito
- 4. Vie de l'Association Régionale
- 5. Réseau Sentinelles
- 6. Association du Calvados
- 7. Association de l'Eure
- 8. Association de la Manche
- 9. Association de l'Orne
- 10. Réforme des retraites
- 11. Moi(s) sans tabac
- 12. Bulletin de salaire
- 14. Centre de formation Canappeville
- 16. Agent horticole
- 18. Apiculture
- 21. Humour
- 22. Offres d'emplois

## LE LIEN NORMAND Octobre 2023- n° 15

### Editeur

Association des salariés  
agricoles de Normandie  
Association loi 1901  
9 rue de la Petite Cité  
CS 80 882  
27008 EVREUX

### Imprimeur

EDS & IND  
45 rue Nungesser et Coli  
27930 GUICHAINVILLE

### Directeur de publication

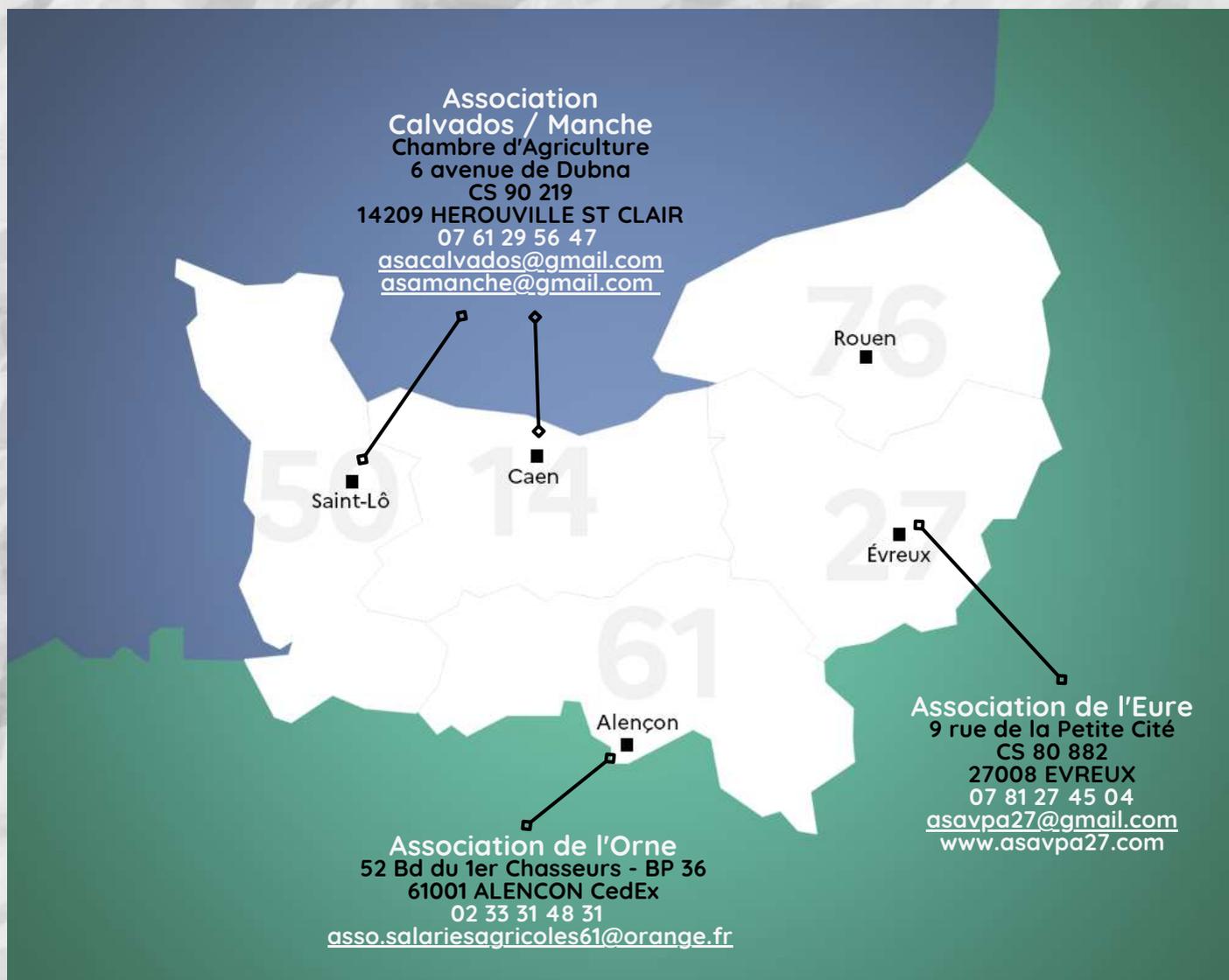
Patrick POULET

ISSN 2677-5832

### Responsable de la rédaction

Marie France DELCROIX

Prix : 3 euros



# EDITO



Ce n'est pas avec gaieté de cœur que je fais cet éditorial.

Depuis plusieurs dizaines d'années, anciennement ASAVPA et maintenant ASA, nous avons un partenariat avec les Chambres d'Agriculture. Voilà maintenant six ans, que l'on nous a demandé de nous regrouper suite à la régionalisation.

L'ASA est un bon élève car c'est ce que nous avons fait avec les cinq départements Normands.

Nous avons trois salariés animateurs qui travaillent au sein des départements pour assurer l'animation et le secrétariat. Une de ces animatrices d'ailleurs a été embauchée suite à cette régionalisation dans le Calvados et la Manche.

Nous recevions au sein des cinq départements Normands, avant la régionalisation environ 79 000 €, et suite à cette régionalisation notre subvention a énormément baissé pour atteindre la somme de 50 000 €.

La CRAN nous explique qu'il y avait eu des restrictions budgétaires lors de la régionalisation. Et donc nous l'avons admis et nous l'avons compris. Nous nous sommes, comme on pourrait le dire, serré la ceinture. Mais notre travail et notre partenariat n'ont pas baissé. Nos actions sont toujours menées à leur terme ainsi que les animations.

Il faut savoir que pour nous régionaliser cela représentait une charge supplémentaire pour :

- Réunir le nouveau bureau régional
- Les déplacements (Caen ou Lisieux, pour certains, cela fait de la distance et du temps)
- L'organisation car nous ne sommes que des bénévoles
- Les coûts supplémentaires de déplacement
- La gestion de la nouvelle organisation.

Pour l'année 2023, on nous annonce que la subvention et le partenariat sont réduits à la somme de 25 000 € en nous mettant en avant que les subventions CRAN avaient été réduites par l'État. On nous a aussi expliqué que la ligne de 50 000€ sur le budget chambre alloué aux salariés Normands n'était pas bien vu de certains élus. Pour information cela fait une réduction de nos subventions de 68 % et cela n'est pas tenable.

L'Association a trois salariés à rémunérer dans les départements. Le point de non-retour de l'Association va donc arriver, et nous ne pourrons pas tenir longtemps, car avec ces réductions drastiques de subvention, cela met en péril la pérennité de l'Association, qui pour certains départements existent depuis 1962. Nous espérons que cette décision de réduction n'est pas définitive pour la survie de notre Association des Salariés Agricoles de Normandie.

**Patrick POULET**  
**Président de l'association**  
**des salariés agricoles de Normandie**

# VIE DE L'ASSOCIATION REGIONALE



## La mise en ligne du site internet multi-partenarial : AGRI Normandie

### CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR « AGRI NORMANDIE » :

**AGRI Normandie est le fruit d'une collaboration multi-partenariale développée dans le cadre d'un contrat d'objectifs soutenu par la Région Normandie.**

**Seize partenaires** ont décidé de s'engager ensemble sous une identité commune pour mettre en avant **l'agriculture Normande avec :**

- La diversité de ses activités sur la région riche en couleurs.
- La richesse de ses métiers au contact du vivant tel que les animaux et les végétaux.
- Les formations accessibles par l'alternance, en apprentissage et par la voie scolaire.
- Les possibilités d'emploi avec plus de 2 000 annonces de recrutement par an.

**Les partenaires interagissent ensemble sur trois axes de travail :**

- **L'axe 1 :** Observatoire régional prospectif sur les formations, les métiers, les compétences et les emplois.
- **L'axe 2 :** La promotion des métiers et des emplois de l'agriculture sous format partenarial
- **L'axe 3 :** Agir sur la qualité des emplois proposés.

Les actions de promotion des métiers sont également relayées sur une cartographie accessible au public sur le site suivant :

**[www.oselagriculture-normandie.org](http://www.oselagriculture-normandie.org)**

**Voici la liste des partenaires associés dans cette démarche :**

- Activ'emploi,
- Agriculture recrute,
- ANEFA Normandie,
- APECITA,
- ARIP Normande,
- Association des Salariés Agricoles de Normandie,
- AVI Normandie,
- Chambre d'Agriculture de Normandie,
- EDT Normandie,
- CUMA Normandie,
- GE 14,

- Jeunes Agriculteurs de Normandie,
- Service de remplacement Normandie,
- Terres de métiers,
- UNEP Normandie.

### LE SITE INTERNET «AGRI NORMANDIE»

Le site internet [www.agri-normandie.fr](http://www.agri-normandie.fr) dispose de 5 onglets :

- Les secteurs d'activités : Regroupe une liste des différents secteurs agricoles et leurs métiers.
- Les formations : Vous y retrouverez les voies de formation et les différents diplômes, ainsi qu'une carte de la région Normandie disposant de multiples lieux d'établissements, de MFR et d'institutions agricoles.
- Les témoignages : Différents salariés, travaillant au contact du vivant, vous dévoileront la passion qu'ils ont pour leur métier.
- Découvrez votre profil : Cette page est dédiée à un quiz d'orientation qui vous permettra de découvrir le métier qui pourrait vous correspondre.
- Les recrutements : Dans cet onglet, vous découvrirez les sites internet qui dévoilent les différentes possibilités d'emploi du secteur agricole.



# LA MSA DEPLOIE SON RESEAU SENTINELLES

Dans la continuité de son dispositif de lutte contre le suicide en milieu agricole, la MSA renforce son réseau «Sentinelles». Ces personnes, anonymes et bénévoles, vivent en milieu rural et sont en contact avec le monde agricole. Elles sont formées au repérage de situations d'agriculteurs ou de salariés agricoles en difficulté. La MSA recrute régulièrement de nouvelles sentinelles. Si vous souhaitez faire partie du réseau, des formations sont proposées.

## Une SENTINELLE Ça fait quoi ?



## Qui sont les Sentinelles ?

Ce sont en premier lieu des bénévoles, dont l'anonymat est préservé, qui vivent en milieu rural. Leur profil est multiple : élus MSA, exploitants, salariés travaillant pour des organisations agricoles. Ils sont en activité ou retraités. Mais ce sont également des personnes qui ont la capacité de s'inquiéter pour l'autre et la formation Sentinelles leur donne des clefs pour agir.

## Quelles sont leurs missions ?

Les sentinelles repèrent, écoutent, évaluent, accompagnent et orientent. Ils suivent une formation de trois jours, dispensée par des psychiatres, infirmiers ou psychologues qui a pour but de les aider à mieux repérer les personnes en difficulté psychologique. L'objectif de ces journées est aussi de faire connaître les dispositifs d'accompagnement existants. Une rencontre du réseau Sentinelles a lieu, tous les 6 mois, pour échanger sur les situations rencontrées

Emilie DUBOST  
Chargée de Mission Prévention du Mal Etre

Département ASS  
MSA Côtes Normandes  
☎ 02 31 25 37 32  
📍 06 40 46 61 30



### ACTIVITÉS PASSÉES

- **Fête de la Nature**

Nous avons été invités à participer à la fête de la Nature durant le Printemps des Transitions organisée par le Campus Agricole de Vire le vendredi 26 mai. Pour cette deuxième édition, ce sont 450 visiteurs qui ont participé aux nombreuses animations proposées.

- **Visite de la Spiruline du Pays d'Auge & Fromagerie Graindorge**

Ce sont 10 adhérents qui ont pris la route du Pays d'Auge pour se rendre à la découverte de la Spiruline du Pays d'Auge. Les bassins de spiruline sont remplis d'eau saumâtre (mélange d'eau douce et d'eau salée) et chauffés à une température maximum de 37 degrés alimenté par l'unité de méthanisation de l'exploitation de son mari.

Petite anecdote : il faut 6h pour produire 3kg de spiruline. Installée depuis l'été 2019, cette ancienne infirmière a changé de voie professionnelle pour s'installer et produire sa propre spiruline.

Après un bon repas, direction la fromagerie Graindorge pour la visite de la production des fromages : Livarot, Pont-l'Évêque, Neufchâtel et Camembert. Les vieilles étiquettes de fromages ont ravivé des souvenirs.



- **Journée annuelle des adhérents**

Cette année, le conseil d'administration du Calvados a choisi l'activité du vélorails pour cette journée conviviale. Direction Pont Erambourg et une promenade de 13km sur l'ancienne voie ferrée. Il y avait une vingtaine d'adhérents au rendez-vous.



- **Pointage Livarot**

Cette année, nous étions de retour, le samedi 2 septembre, au comice agricole de Livarot pour l'organisation d'un concours de pointage sur la race Normande. C'est une dizaine de concurrents qui s'est affronté à deux belles normandes.

- **Vachement Caen**

Les 9 et 10 septembre nous avons participé à la deuxième édition de Vachement Caen, avec un stand fourni en animations : reconnaissance des graines, tracteur télécommandé ou encore reconnaissance des races de vaches que l'on aperçoit dans nos champs Normands.

### ACTIVITES A VENIR



- **Code de la route**

Comme chaque année, venez réviser votre code de la route le **jeudi 7 décembre à Lisieux ou à Bayeux.**

### LES ACTIVITES PASSEES

#### → Visite de la Station Expérimentale de Trévarez

Le jeudi 25 mai, 8 adhérents ont pris la direction de la Bretagne pour se rendre à la Station Expérimentale de Trévarez dans le Finistère. « Nous avons été accueillis sur l'exploitation de 200 ha, constituée de 120ha en conventionnels et 80ha en agriculture biologique. Que ce soit pour les deux activités les études sont basées sur la production de protéines à la ferme, à base de différentes prairies légumineuses et méteils. La stabulation en conventionnelle comporte une salle de traite en 2x10 TPA (Traite par arrière) et est équipée de logettes avec matelas et utilisation de scieur de bois comme asséchant. Il y a une deuxième stabulation réservée à l'agriculture biologique pour obtenir 2 lots de vaches pour l'expérimentation. Dans la partie en agriculture biologique, la traite se fait par un robot mobile, l'été en pâture et l'hiver sous bâtiment. Pour assurer le bon fonctionnement du robot dans les pâturages, l'îlot est séparé en deux parties, jour et nuit. La prochaine expérimentation pour l'hiver prochain sera de mettre en place la mono-traite pour pallier aux manques de main d'œuvre dans les exploitations laitières. La visite des fermes expérimentales sont très bénéfiques pour élargir nos connaissances et voir de nouvelles technologies et pratiques. »



**Nicolas Mary, Président de l'association**

#### → Visite de la Ferme de la Michaudière

Un groupe de 17 adhérents se sont rendus à la ferme du cheval de trait pour une balade en calèche, la visite de l'exploitation et un spectacle équestre mais aussi bovin avec bœuf italien. Cette journée rimait avec convivialité et découverte du monde des chevaux de trait.



#### → Une journée à Coutances

Le dimanche 17 septembre, plusieurs adhérents se sont réunis au lycée agricole de Coutances pour visiter les serres et les jardins du lycée.

Cette visite était haute en profusion de couleurs, de formes et de tailles de dahlias.



### LES ACTIVITES A VENIR

#### Journée pédicure bovine - Novembre

Journée pédicure bovine sur une journée un samedi, secteur centre manche. Atelier technique gratuit, repas à charge du participant - Activité maintenue selon nombres d'inscriptions.

#### Soirée d'information : Avantages Crédit Agricole

Les adhérents des départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne ont reçu une carte pouvant leur faire bénéficier des avantages au Crédit Agricole. Nous vous proposerons une soirée d'information pour vous expliquer plus en détails ces avantages.

#### MSA - Manipulation & contention bovin :

Les jeudis 30 Novembre et 7 Décembre 2023 sur le secteur Sud Manche

Les mardis 23 et 30 janvier 2024 sur le secteur Nord Manche

Les jeudis 8 et 15 février 2024 sur le secteur Centre Manche

Cette formation gratuite, sera assurée par Guillaume LUCAS, formateur agréé IDELE et le conseiller en prévention des risques professionnels de la MSA.

Au cours de ces journées, vous manipulerez des animaux : pensez à prévoir une tenue de travail et des bottes.

**Pour vous inscrire, vous avez deux possibilités :**

- sur internet en cliquant sur le lien suivant :

<https://forms.office.com/e/pTbNi0erCO>

- par téléphone au 02.31.25.38.59

## ACTIVITES PASSES

### Le voyage d'études

C'est dans le département du Loiret, de la région Centre Val-de-Loire que nos adhérents ont été en voyage d'études, du 17 au 21 mai 2023.

L'occasion pour eux de visiter châteaux et musées, tels que : le célèbre Pont-Canal de Briare ; le château-musée de Gien, sur le thème de la remarquable collection des techniques de chasses et en connaître plus sur l'histoire de la chasse; la visite du château de Valençay; puis la visite du musée de la Faïencerie de Gien.

Un voyage riche en découvertes culturelles !

### L'Assemblée Générale de l'ASAVPA Section Seniors

Le mardi 20 juin 2023 a eu lieu l'Assemblée Générale pour la Section Seniors de notre association. Cette rencontre a eu lieu à la salle du Carrefour Rural situé au Neubourg. Au programme, le bilan a été discuté et approuvé, suivi d'un appel aux candidatures afin de compléter le conseil d'administration.

L'assemblée s'est poursuivie d'un repas avec les personnes ayant répondu présentes. Elle s'est conclue sur une visite du musée des charrons et forgerons, dans les anciens locaux de l'entreprise Bonnel fondée en 1875. Ce musée inauguré en 1991, expose une collection de charrues anciennes et une forge encore en fonctionnement. En ce lieu repose l'histoire de la charrue remontant de l'antiquité à aujourd'hui.

### La soirée d'été « L'ASAVPA fait son cochon ! »

C'est à Orvaux (27) que notre association a organisé sa soirée d'été, le samedi 24 juin 2023 !

Ouvert à tout public, les participants étaient conviés à 19h30. Au menu de cette soirée était prévu : un apéritif, le fameux cochon grillé et ses salades composées, puis le dessert accompagné d'un café.

### La visite du SPACE 2023

Comme chaque année, l'association des salariés agricoles a organisé une sortie au SPACE, le jeudi 14 septembre 2023, au Parc des Expositions de Rennes.

Cette année, nous étions accompagnés par une dizaine de salariés agricoles, lors de ce rendez-vous incontournable des nouveautés et innovations agricoles!

## ACTIVITES A VENIR

### La soirée d'hiver de notre association

L'ASAVPA organisera une soirée le samedi 18 novembre 2023, à 19h30, à la salle d'Orvaux. Cette soirée permet aux salariés de pouvoir échanger, garder un lien social, et permettre à l'association d'obtenir de nouvelles adhésions.

Au menu sera prévu : apéritif, entrée, plat, fromages et salade, dessert.

Une participation sera demandée, voici les tarifs :

- 25 € pour les adultes ;

- 12 € pour les enfants (de 7 à 12 ans).

Nous vous attendons nombreux pour cette soirée chaleureuse et conviviale !

## CONCOURS DE CONDUITE

C'est dans le cadre du Festival de la Terre, organisé par les Jeunes Agriculteurs de l'Orne que s'est déroulé le concours de conduite de tracteur du GR ASAVPA le dimanche 3 septembre à Ronfeugerai près d'Athis de l'Orne.

Le GR ASAVPA de Basse Normandie organise depuis plusieurs années maintenant, son traditionnel concours de conduite. Celui-ci, comme à son habitude, a connu un franc succès sous une chaleur accablante.

Une trentaine de participant, salariés et jeunes en formation, a participé à notre concours. Celui-ci comportait deux épreuves :

- une épreuve théorique sur la réglementation, le code de la route et la sécurité.
- une épreuve pratique qui consistait à la conduite d'un tracteur attelé à un matériel. La manoeuvre devait se faire entre des plots, suivie de deux marches arrières.

Nous remercions nos partenaires qui nous permettent d'être présents sur ces manifestations et à ceux qui nous soutiennent par des lots.

Nous remercions également tous les bénévoles du Calvados, de la Manche et de l'Orne qui a permis le bon déroulement de cette journée

### RESULTATS CONCOURS

#### Tracteur remorque

1. Marvin BOISJOLY
2. Julien LEPELTIER
3. Maxime TRANCHANT

#### Tracteur chargeur frontal

1. Mathéo LECOINTE
2. Clara SEGUIN
3. Maxime ROULLE



Le GR ASAVPA vous donne rendez-vous l'année prochaine dans la Manche

**Ludovic ERNULT**  
Secrétaire de l'Association

## SALON TOUS PAYSANS

Comme chaque année, vous pourrez nous retrouver sur le stand "Pôle emploi et formation".

Un quiz vous sera proposé et des paniers garnis seront mis en jeux.



**28 & 29**  
**OCT. 2023**

**ANOVA**  
**ALENÇON**

# LA RÉFORME DES RETRAITES: CE QUI CHANGE AU 1ER SEPTEMBRE 2023



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel & plus encore

La réforme des retraites est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

À quel âge peut-on partir à la retraite ? Peut-on partir plus tôt ? Quel serait le montant ? Et quelles sont les principales nouvelles mesures de la réforme ?

## Le recul progressif de l'âge légal de départ à la retraite

Pour les personnes nées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1968 : l'âge de départ à la retraite est reculé de 62 à 64 ans.

Puis, pour les personnes nées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1961 jusqu'au 31 décembre 1967 : L'âge de départ à la retraite recule de 3 mois par génération.

Pour partir dès 64 ans avec le taux maximum ou taux plein, il faut disposer d'un certain nombre de trimestres. La durée d'assurance pour bénéficier d'une retraite à taux maximum est portée à 43 ans, soit 172 trimestres pour les générations nées à partir de 1965. Pour obtenir votre retraite de base, il existe un âge minimum appelé "âge légal". A partir de cet âge légal, vous pouvez bénéficier de votre retraite de base quel que soit le nombre de trimestres acquis (durée d'assurance).

## Le départ en carrière longue

Si vous avez commencé à travailler jeune, vous pouvez peut-être partir avant 64 ans.

En matière de retraite anticipée longue carrière, il existe désormais 4 bornes d'âge.

Si vous avez commencé à travailler avant :

- 16 ans : départ possible à partir de 58 ans
- 18 ans : départ possible à partir de 60 ans ;

- 20 ans : départ possible à partir de 62 ans
- 21 ans : départ possible à partir de 63 ans.

Pour bénéficier de la retraite anticipée, il faut justifier d'une durée d'assurance cotisée et réputée cotisée et d'une durée d'assurance minimale en début de carrière.

**Il existe une exception** : si vous êtes né entre le 1<sup>er</sup> septembre 1961 et le 31 décembre 1963 et que vous étiez éligible au dispositif de retraite anticipée pour carrière longue avant le 1<sup>er</sup> septembre 2023, vous pouvez alors partir selon les conditions applicables avant l'entrée en vigueur de la réforme.

**Si vous êtes travailleur handicapé**, la réforme maintient votre âge de départ à la retraite anticipée à partir de 55 ans. Toutefois, les conditions évoluent :

- Le taux d'incapacité nécessaire pour saisir la commission au moment du départ à la retraite, qui permet une validation rétroactive de trimestres en situation de handicap, est abaissé de 80 % à 50%.
- La double condition de trimestres cotisés et validés en situation de handicap est supprimée, pour ne conserver que la condition de trimestres cotisés.

## L'augmentation du montant de la retraite minimale

La réforme des retraites prévoit une revalorisation pérenne du montant de la retraite minimale (85 % du SMIC) à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour ceux qui ont une carrière complète. Elle pourra atteindre 100 euros brut par mois.

- Pour les retraites prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 : la retraite minimale augmentera, au maximum, de 100 € brut par mois pour les personnes ayant une carrière complète au SMIC. Ces montants seront proratisés pour les personnes ayant une carrière cotisée incomplète.
- Pour les retraités avant le 1<sup>er</sup> septembre 2023 : les assurés ayant au moins 120 trimestres cotisés et une retraite au taux maximum bénéficieront d'une augmentation de leur retraite allant jusqu'à 100 € brut par mois pour une carrière complète.

Dans les deux cas, la revalorisation sera automatique. Vous n'aurez aucune démarche à effectuer.

### **La prise en compte des périodes d'aidant familial**

Si vous vous occupez d'un proche, vous pourrez bénéficier de trimestres, même si vous réduisez votre temps de travail. Le taux d'incapacité de la personne aidée pourra être inférieur à 80 % et le proche aidé ne devra pas nécessairement avoir de lien familial avec la personne aidante.

### **La réforme apporte-t-elle des améliorations pour les agriculteurs ?**

Si vous êtes exploitant agricole, vous êtes concerné par les mesures de revalorisation de la retraite minimale (85 % du SMIC ou moins) pour une carrière complète, ainsi que du nouveau dispositif d'assurance vieillesse des aidants (AVA). La réforme supprime ainsi la justification d'une durée de cotisations minimum pour bénéficier de points gratuits dans le cadre de la retraite complémentaire obligatoire (RCO).

### **La réforme apporte-t-elle des changements pour les familles?**

En tant que parent, la réforme prévoit une augmentation du montant de certaines retraites : c'est la surcote parentale.

Pour bénéficier de cette surcote, vous devez avoir :

- Au moins 63 ans.
- Acquis un trimestre au titre d'une des majorations d'assurance pour enfants (éducation, maternité, adoption, enfant handicapé, congé parental).

- Atteint la durée d'assurance nécessaire pour avoir le taux plein à 63 ans.
- Poursuivre votre activité.

La majoration est de 1,25 % pour chaque trimestre cotisé (4 trimestres maximum par année), dans la limite de 5 %.

### **L'évolution des règles de la retraite progressive et du cumul emploi-retraite**

La retraite progressive permet de travailler à temps partiel tout en percevant une partie de sa retraite

et en continuant à cotiser. Le droit à retraite progressive sera possible à partir de 62 ans pour les générations nées à compter du 1er janvier 1968

**Le service « Mon estimation retraite » vous permet de simuler votre retraite, à partir des données connues des régimes de retraite, dont la MSA.**

Sources MSA - [msa.fr](http://msa.fr)

## **UN BON MOIS POUR MOI POUR ARRÊTER DE FUMER**

### **En Novembre, c'est le moi(s) sans tabac. 30 jours de motivation intense pour passer le cap et arrêter de fumer.**

Marre d'être accro à la cigarette ? La MSA propose de vous soutenir dans la phase de sevrage du 1er au 30 novembre. C'est en effet pendant les 30 premiers jours, que les effets de l'arrêt du tabac sont les plus désagréables. Ces 30 jours sont décisifs. Au-delà, les chances d'arrêter de fumer de manière permanente sont multipliées par cinq. Lancez-vous dans l'aventure, en vous inscrivant dès maintenant sur [www.tabac-info-service.fr](http://www.tabac-info-service.fr), ou sur l'application mobile Tabac Info Service. Vous bénéficierez d'un accompagnement et de conseils avertis, ainsi que du soutien d'autres fumeurs qui, comme vous, veulent arrêter le tabac. Une fois l'inscription faite, vous pouvez retirer gratuitement, auprès de la MSA en envoyant un mail à [prevention\\_sante.blf@mayenne-orne-sarthe.msa.fr](mailto:prevention_sante.blf@mayenne-orne-sarthe.msa.fr)

ou en pharmacie, le kit d'aide à l'arrêt (brochure de préparation, agenda de 30 jours avec des conseils quotidiens...). Envie de protéger vos proches et de profiter des bienfaits de l'arrêt du tabac : odorat et goût retrouvés, récupération du souffle, diminution du risque d'accidents cardiovasculaires et d'infarctus, indépendance retrouvée, économies... Lancez-vous un défi et participez au "Moi(s) sans tabac".

### **Bon à savoir**

**Les substituts nicotiques prescrits par un professionnel de santé sont remboursés dans les conditions habituelles de prise en charge à hauteur de 65 % par la MSA. Les mutuelles et les assurances santé complètent la part du remboursement obligatoire. Les pharmacies peuvent désormais pratiquer la dispense d'avance de frais pour ces produits.**

Sources MSA - [msa.fr](http://msa.fr)

# LA PRÉSENTATION DU BULLETIN DE PAIE ÉVOLUE EN 2023

La présentation du bulletin de paie évolue à partir du 1er juillet 2023, avec l'objectif de mieux informer les salariés sur les ressources prises en compte pour le calcul de leurs droits à certaines prestations sociales comme la prime d'activité ou le RSA et de simplifier certaines informations. Le bulletin de salaire fera apparaître une nouvelle rubrique libellée « montant net social ».



Les informations obligatoires évoluent afin de mieux informer les salariés sur les ressources prises en compte pour le calcul de leurs droits, de simplifier leurs démarches et d'enlever les informations inutiles. À partir du 1er juillet 2023, les bulletins de paie devront faire apparaître une nouvelle rubrique, dénommée « montant net social » qui correspond au montant des revenus pris en compte pour le calcul de certaines prestations sociales comme la prime d'activité ou le RSA. Il permettra aux salariés de retrouver facilement les ressources à déclarer à la Caf ou à la MSA pour bénéficier de leurs droits. Cette mention sur le bulletin simplifiera les démarches des allocataires qui n'auront plus à calculer le revenu « net » à déclarer aux organismes sociaux et réduira aussi les risques d'erreur dans les déclarations de ressources. Ce « montant net social » correspond au revenu net après déduction de l'ensemble des prélèvements sociaux obligatoires.

L'arrêté simplifie également les modèles de bulletins de paie, pour les salariés comme pour les employeurs :

- les libellés seront plus lisibles et hiérarchisés ;
- les cotisations et contributions sociales obligatoires qui sont déduites de la rémunération brute pour calculer le revenu net « social », seront isolées des cotisations à des régimes facultatifs, et des autres retenues ou versements ;
- l'harmonisation de l'affichage de certains avantages, remboursements ou déductions permettra aux salariés de mieux comprendre le montant net qu'ils reçoivent.

**À noter** : le « montant net social » devient obligatoire pour les employeurs à compter du 1er juillet 2023. Il est calculé en tenant compte de l'ensemble des revenus versés (salaires, primes, rémunération des heures supplémentaires, avantages en nature, indemnités de rupture...) et des cotisations et contributions à déduire. À partir de 2024, les employeurs devront en plus déclarer aux organismes sociaux le « montant net social » de leurs salariés, comme ils le font déjà pour le « montant net imposable ». Les salariés et bénéficiaires de revenus de remplacement pourront retrouver toutes les informations sur leurs revenus reçus et à déclarer directement sur leur espace personnel du site [mesdroitssociaux.gouv.fr](https://mesdroitssociaux.gouv.fr).

**À savoir** : la présentation du bulletin de paie a changé le 1er janvier 2022 avec l'objectif de faciliter la déclaration d'impôts. Il fait apparaître le montant du salaire net imposable, le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source et celui des heures supplémentaires ou complémentaires exonérées ainsi que leurs cumuls annuels. Le cumul du montant des prélèvements à la source doit aussi être mentionné.

Les intitulés « Net à payer avant impôt sur le revenu » et « Net à payer au salarié » ainsi que les montants qui leur sont associés doivent apparaître d'une manière qui en facilite la lisibilité par rapport aux autres lignes.

### **Qu'est-ce qu'un acompte sur salaire ?**

L'acompte sur salaire représente le versement anticipé d'une partie du salaire mensuel pour les heures de travail déjà réalisées. Cette aide représente un droit du salarié que l'employeur ne peut pas refuser.

Cependant, elle ne doit pas excéder une demande par mois. Les acomptes sont à différencier des avances sur salaire.

L'acompte sur salaire permet donc de recevoir une somme d'argent très rapidement en cas de difficultés financières ou pour gérer ses dépenses urgentes.

### **Qui peut bénéficier d'un acompte sur salaire ?**

Tous les salariés (emploi en CDD ou CDI) qui perçoivent un salaire tous les mois peuvent demander un acompte sur salaire car c'est un droit salarial. Selon l'article du Code du travail prévu à cet effet, cette avance d'argent concerne tous ceux qui ont un emploi. Toutefois, les intermittents, les salariés saisonniers ainsi que les salariés travaillant à domicile qui ne sont pas rémunérés sur une base mensuelle ne peuvent pas en bénéficier.

### **Comment formuler la demande d'acompte à votre employeur ?**

- Pour faire votre demande, il est préférable de la formaliser à travers un écrit via un courrier ou un e-mail. Votre identité et vos coordonnées,
- Le poste que vous occupez dans l'entreprise,
- Le montant de l'acompte,
- La date accompagnée de votre signature.

### **Quel est le montant maximum d'un acompte sur salaire ?**

Le montant maximum de l'acompte sur salaire que vous pouvez demander correspond à la moitié de votre rémunération mensuelle.

Sachez que l'acompte sur salaire ne peut pas dépasser 80% du salaire net mensuel du salarié, selon l'article R. 3245-1 du Code du travail. Il est également précisé que le versement d'un acompte ne peut avoir lieu qu'une fois par mois, sauf accord collectif ou accord individuel. Sachez également que son mode de versement peut varier.

### **Comment est versé l'acompte sur salaire ?**

Le versement dépend de son montant. En effet, si le montant est inférieur ou égal à 1 500 euros, il pourra être versé en liquide. Toutefois, si le montant est supérieur à 1 500 euros, il devra être versé par virement bancaire ou bien vous être remis en chèque.

### **Quand solliciter une demande d'acompte sur salaire ?**

Comme le montant total de l'acompte sur salaire sollicité à l'employeur correspond à la moitié de la rémunération et qu'il doit rémunérer un travail déjà accompli, le cadre légal prévoit un minimum de 15 jours travaillés dans le mois avant de pouvoir le solliciter. Avant de faire votre demande, vous devrez donc attendre le 15 du mois en cours.

Toutefois, si un accord d'entreprise ou un usage est en vigueur au sein de la convention de celle-ci, il est possible d'en faire la demande avant. L'employeur déterminera s'il peut y répondre favorablement ou non. Il faut cependant avoir déjà travaillé au cours du mois pour pouvoir en faire la demande.

### **Quand est versé l'acompte sur salaire ?**

Il n'y a aucune loi qui impose un délai de paiement de l'acompte à l'employeur. Il fera ainsi signer un reçu au salarié dans lequel seront mentionnés la date et le montant de l'avance d'argent, afin d'avoir une trace écrite du versement.

### **Est-ce qu'un patron a le droit de refuser un acompte ?**

Il ne peut pas refuser une demande d'acompte sur salaire car il s'agit d'un droit pour le salarié.

### **Faut-il fournir des justificatifs pour obtenir un acompte sur salaire ?**

Si vous faites une demande, vous n'aurez aucun justificatif à fournir ni à expliquer les raisons de celle-ci. Cependant, il est nécessaire de formaliser votre demande à travers un écrit pour garder la trace de la demande de versement.

### **L'acompte sur salaire est-il soumis aux cotisations sociales ?**

Lorsque l'employeur va verser son acompte au salarié, il lui remettra la somme d'argent sollicitée sans prélever les cotisations obligatoires. Toutefois, il faut noter que cette avance d'argent est bien soumise aux cotisations sociales mais le calcul et le paiement de celles-ci interviennent à la fin du mois, sur le solde du salaire et lorsque la fiche de paie est réalisée.

Source : <https://cftcagri.fr/>

# LE CENTRE DE FORMATION EN ÉLEVAGE DE CANAPPEVILLE, dans l'Eure

La pédagogie de Canappeville c'est faire et d'apprendre en situation réelle de terrain et non apprendre en salle de cours. Tous les jours les apprentis et stagiaires sont dans les élevages du centre de formation. L'alternance pratique et théorique s'effectue sur place sur les élevages du centre avec une équipe de formateurs praticiens pédagogues et éleveurs. C'est entre 120 à 200 heures de pratique par apprenant et par an. (21 heures en moyenne dans les autres établissements de l'enseignement agricole en France)



## Les actualités du centre de formation de Canappeville

**Démarrage des contrats et formations  
tout au long de l'année :**

**Vous êtes intéressés par l'élevage et les formations,** vous pouvez démarrer dès maintenant en entreprise. L'ensemble de l'équipe vous accueille sur rendez-vous pour vous accompagner, sur place ou à distance.

**Vous pouvez télécharger un dossier de pré-inscription figurant dans les pages de formations sur le site :**

[cfa-cpse-canappeville.fr/formations.php](http://cfa-cpse-canappeville.fr/formations.php)

Pour tous renseignements ou rendez-vous, prenez contact avec le centre de formation et le **CFA en élevage de Canappeville au 02 32 50 51 71.**

**Ou par mail à l'adresse suivante :**  
[contact@cfa-cpse-canappeville.f](mailto:contact@cfa-cpse-canappeville.f)

**Devenez formateur ou formatrice en élevage bovin :**

Le centre de formation recherche un formateur(trice) pour leur équipe bovine. Vous encadrerez des apprenants dans l'élevage en situation réelle de travail. Vous assurerez des cours théoriques en rapport avec la production et l'élevage.

Selon votre formation (Bac Pro, Bac général, BTS ou plus) et votre expérience, le centre prévoit de vous former à cette double compétence permettant de faire et d'apprendre !

**Portes ouvertes 2024 :**

Que vous soyez simple visiteur ou intéressé par les formations, l'ensemble de l'équipe vous accueille dans ses locaux de 9h à 17h :

- Le vendredi 01 mars 2024 ;
- Le samedi 16 et dimanche 17 mars 2024, avec des expositions et un marché fermier (70 ans du centre de formation) ;
- Le vendredi 26 avril.

## Les formations

*La certification qualité QUALIOP1 a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : action de formation par apprentissage et action de formation continue.*

*Selon l'enquête du dispositif Seine publiée en avril 2021, 90,9 % des jeunes sortis de formation sont en emploi ! (86,5 % pour l'ensemble des CFA Normands).*

Environ 15 à 35 % s'installent dans l'année; 60 à 75 % sont salariés agricoles ou dans le para-agricole et certains d'entre eux souhaitent s'installer par la suite.

87,5 % restent dans le milieu professionnel pour lequel ils ont été formés. Plus de 45 % travaillent dans les entreprises qui les ont accueillis pendant la formation et environ 75 % sont en contrat à durée indéterminée (CDI).

À Canappeville, les formateurs ont une double compétence car ils forment en salle de cours et sur le terrain. Ils sont des professionnels de l'élevage responsables des résultats pédagogiques, techniques et économiques et réalisent des formations à la demande des groupes d'agriculteurs, de salariés ou des lycées dans le centre et le quart nord-ouest de la France.

### Le centre de Canappeville propose les formations suivantes

BPA ; BPREA ; BTS PA ; CS Lait ; CS Porc ; CQP, ainsi que des sessions lait ou porc, pour des éleveurs et des techniciens. Selon l'espèce choisie (porcine ou bovine), les personnes sont mises en situation professionnelle sur l'exploitation du centre afin de faire et apprendre.



Très souvent les formations sont gratuites pour les jeunes et leurs familles. Le financement des formations peut être assuré par le Conseil Régional de Normandie (ou d'autres régions), le Fonds Social Européen, les OCO pour les salariés (OCAPIAT pour les salariés agricoles), le VIVEA (pour les agriculteurs) ou par les entreprises (contrats d'apprentissage, de professionnalisation, plan de formation...).

### Accueil du public

**Venez observer la traite des vaches (seul, en groupe ou en famille) tous les jours de 16h à 16h45.**

Une galerie surplombant la salle de traite vous permet de voir, sans déranger les apprenants et stagiaires qui apprennent à traire, et des affiches décrivent tout le déroulement qui permet d'obtenir un lait de qualité. Vous pouvez, également, parcourir un arboretum qui vous fera découvrir près de 50 essences d'arbres différentes.

**Une vente directe de lait**, aux particuliers, est disponible tous les jours de 16h à 17h. Il vous suffit d'apporter vos bouteilles ou bidons et nous les remplirons au tarif de 0,70 € par litre. Si vous ne pouvez pas fournir de bouteilles, nous vous en proposerons au tarif de 1,20 € par litre.

**« Venez visiter le centre et n'hésitez pas à nous contacter ! »**

**3 lieu-dit Les Landes  
27400 CANAPPEVILLE**

*Source infos et photos : Site internet du centre de Canappeville [www.cfa-cpse-canappeville.fr/index.php](http://www.cfa-cpse-canappeville.fr/index.php)*

### Présentation du métier

L'agent horticole exerce son activité sur des productions en hors-sol, ou en plein champ, principalement sous abris (serres ou tunnels), et parfois en plein air.

Ses tâches varient selon le cycle des périodes de mise en culture. Quant au rythme de travail, il évolue en fonction de l'intensité de la production et des périodes de fêtes (ventes plus importantes).

Il prépare et met en place les cultures;

entretient et assure

le développement

des plantes; récolte

les plantes, les

conditionne, les

étiquètes et prépare

aussi les commandes.

Il doit connaître la

biologie des végétaux,

ainsi que les moyens

de lutte tels que les

produits phytosanitaires.

La dextérité et des

facultés de mémorisation,

pour retenir les noms de

différentes variétés, et le sens de

l'observation sont des qualités appréciées.

Les formations possibles : CAPA Productions horticoles, spécialité productions florales et légumières / Bac Professionnel Productions Horticoles / BTSA Productions Horticoles.

### Témoignage d'une reconversion professionnelle

Nous avons rencontré Shirley : Diplômée d'État en tant qu'Auxiliaire de Puériculture, ayant exercé ce métier pendant 8 ans. À ce jour, elle occupe le poste d'ouvrière en production horticole au CFPPA d'Évreux. Comme bon nombre de personnes, lors de l'arrivée de la crise sanitaire, Shirley a remis en question son avenir professionnel, en souhaitant se réorienter dans le secteur agricole.

Shirley



### Qu'est-ce qui vous a donné envie d'intégrer le secteur agricole, plus précisément le domaine horticole ?

« Je cherchais une profession pouvant correspondre à mes hobbies, afin d'en apprendre plus sur la botanique, multiplication végétale et entretien des plantes. Ce qui m'a attiré, c'est de voir que les journées ne se ressemblent pas et pouvoir éviter la routine professionnelle.

C'est un métier valorisant, dans le sens où si une plante va bien c'est grâce à nous. Ici on fait du semis et de la bouture jusqu'à la vente : quand on voit des clients revenir vers nous avec des photos de végétaux et de bons avis, nous sommes ravis et cela valorise le travail fourni. Il faut savoir reconnaître les plantes qui seront vendues et bien réfléchir à comment conseiller les clients sur l'emplacement, l'exposition, le sol, les besoins en eau... pour que les végétaux vivent le plus longtemps et correctement possible. Je tiens à préciser qu'il y a des personnes qui intègrent cette formation car ils apprécient le jardinage. Il ne faut pas oublier que c'est une réelle profession »



### Comment vous êtes-vous organisée financièrement, est-ce que la formation est rémunérée ?

« Quand j'ai quitté mon poste d'auxiliaire de puériculture, je me suis inscrite à Pôle Emploi et j'ai souhaité entreprendre les recherches concernant mon futur poste. Le centre de formation d'Évreux m'a renseignée sur le financement prévu par la Région, lorsque l'on veut intégrer la formation au CFPPA d'Évreux. Il faut savoir que la rémunération ne s'applique pas en fonction de l'âge, c'est un montant fixe. »

### La formation

« On m'a proposé de faire une immersion professionnelle avant d'intégrer l'école, j'ai donc effectué un stage à St-Etienne-du-Rouvray dans une exploitation d'horticulture et maraîchage, ce qui a confirmé mon entrée en formation pour intégrer un BP Responsable de production horticole. Elle s'effectue sur 9 mois, avec de la théorie et de la pratique et visites d'exploitations. Nous avons pu choisir deux spécialisations pour cette formation : les plantes vivaces installées dans les massifs et le maraîchage sur sol vivant. Lors de celle-ci, j'ai effectué trois périodes de stage. »

### Quelle serait la description du centre de formation ?

« Au CFPPA, nous avons un espace de travail assez grand et varié, où nous travaillons tout en encadrant les élèves qui deviendront de futurs paysagistes et horticulteurs. Il est important qu'ils comprennent les étapes de la production florale avant l'installation chez les particuliers et professionnels. Le centre fait passer le CACES pour la conduite de petits engins de chantiers, ce qui peut être un plus. Au centre, nous avons différents tunnels de production de plantes vivaces et arbustes, ainsi que de la petite production de légumes. Nous possédons également un potager pour que les élèves s'entraînent au maraîchage et production de légumes variés, ainsi qu'une serre de production chauffée ou non.

### Shirley, si vous pouviez citer des points positifs et négatifs du métier «Ouvrier en production horticole » ?

« Je vais commencer par les points négatifs : Le côté physique, il faut être en bonnes conditions, porter les choses et se positionner correctement pour ne pas se blesser. Puis, s'adapter à l'environnement et aux différents types de climats.

Pour les points positifs : Travailler dans le végétal est synonyme de travailler avec le vivant. C'est un puit de connaissances et d'informations qui ne se terminera jamais. Grâce à la vente, nous gardons aussi un lien social, tout comme pendant les divers salons. Dans cette structure, nous sommes en plein dans la pédagogie et on commence à développer le secteur de l'animation avec les écoles d'Évreux, ainsi qu'un institut médico-pédagogique (IMP). »

### Concernant le salaire ?

« C'est une grille indiciaire des ouvriers paysagistes, sur 6 niveaux. Tout dépend du travail fourni et de l'évolution du poste de travail, mais aussi en fonction de la structure et de la convention collective. »

**« Je suis fière d'avoir changé de vie et de profession, jamais je n'aurais pu imaginer habiter un jour à Évreux, sans permis en plus, et en travaillant de l'horticulture. Je souhaiterais évoluer dans ce domaine afin de penser à une future installation. En attendant je souhaite évoluer pour perfectionner mes pratiques professionnelles. Je souhaite rassurer le public sur le fait que c'est un secteur accessible à tout le monde, que l'on arrive à s'adapter lorsque l'on exerce un métier avec passion. »**

# L'APICULTURE



## Apiculteur, un métier aux multiples facettes

A la fois éleveur, bricoleur, transporteur, commerçant, et avant tout travailleur amoureux de la nature, l'apiculteur a un métier très diversifié. Aujourd'hui un apiculteur doit parfaitement maîtriser Les cycles de vie des abeilles, être capable de produire ou d'installer des reines à tout moment, et sentir les besoins de son élevage pour pallier d'éventuelles difficultés. Pour pouvoir vivre de son métier, un apiculteur ne peut raisonnablement pas avoir moins de 300 ruches. Ce nombre important l'oblige à un choix raisonné de matériel adapté pour l'élevage mais aussi pour l'extraction et le stockage du miel.

## Les difficultés de l'apiculture en France

Les difficultés de l'apiculture en France sont multiples et se divisent en deux grandes familles :

### ▪ **Les problèmes d'élevage des abeilles**

L'apiculteur est aujourd'hui confronté à de nombreux risques pour ses abeilles. Certains, comme le parasite Varroa, sont connus de longue date et ont obligé les apiculteurs à modifier en profondeur leurs pratiques.

D'autres, comme les pesticides, sont plus changeants dans le temps. Les apiculteurs n'ont d'autres choix que de subir de lourdes pertes à côté desquelles la menace, pourtant très médiatique, du frelon asiatique paraît dérisoire.

Aujourd'hui la gestion de la santé des abeilles et le remplacement des reines mortes prématurément sont des enjeux majeurs pour l'apiculteur.

### ▪ **Les problèmes de commercialisation du miel**

Les prix pratiqués sur du miel souvent importé à bas coût, tirent tout le marché vers le bas et risquent de déstabiliser une filière déjà très fragile.

Acheter du miel Français aidera les apiculteurs français à rendre leur activité plus durable et à rééquilibrer la balance commerciale aujourd'hui très déficitaire.

## Apiculture sédentaire, apiculture transhumante, apiculture biologique...

### ▪ **Apiculture sédentaire**

Dans certaines régions préservées de bocage, de montagne ou de landes naturelles, et plus récemment dans les parcs urbains fleuris, la diversité en fleurs pratiquement toute l'année permet aux abeilles de produire des miels polyfloraux de très bonne qualité. Les apiculteurs peuvent alors rester sédentaires et produire du miel de printemps ou du miel d'été. Ces apiculteurs diversifient parfois leur activité en produisant de la gelée royale.

### ▪ **Apiculture transhumante**

Pour répondre à la demande croissante de miels monofloraux : Miel d'Acacia, de Tilleul, de Sarrasin, de Chataigner, de Lavande ou de Pissenlit, les apiculteurs doivent déplacer leurs ruches pour qu'elles soient présentes au tout début de la floraison de la plante ciblée. C'est pourquoi on appelle cette technique l'apiculture transhumante.

### ▪ **Apiculture biologique**

Parce qu'il est impossible de diriger les abeilles sur telle ou telle zone de récolte, l'apiculture biologique est aujourd'hui soumise à une obligation de moyens (limiter voire se passer de certains traitements sanitaires de la ruche) mais pas à une obligation de résultats (résidus chimiques absents du miel).

## Les bienfaits du miel

Dans de nombreux pays, le miel est utilisé depuis toujours comme remède, soit à l'état pur, soit mélangé à des plantes.

En France, chacun connaît les bienfaits du miel ou des bonbons au miel pour soulager les maux de gorge. Certains miels sont connus pour leurs propriétés laxatives, d'autres pour guérir les brûlures, les inflammations... On utilise même les propriétés du miel pour guérir des morsures de serpents.

Aujourd'hui, la pharmacopée commence à s'intéresser de plus près aux bienfaits du miel que connaissaient nos anciens depuis longtemps.



## Choisir un miel de qualité

Le miel est principalement composé de sucre et d'eau. La variation naturelle ou due à de mauvaises pratiques, dans la nature de ces deux éléments détermine en grande partie la stabilité du miel et ses possibilités de conservation dans le temps.

## L'apithérapie : une médecine douce

L'apithérapie consiste à guérir de nombreux maux grâce aux bienfaits du miel et de ses produits dérivés.

- **Le miel est un aliment énergétique** recherché par les sportifs avec son sucre facilement utilisable et ses 310 kcal pour 100 grammes.
- **Les propriétés** du miel sont multiples : antibactérien, anti-inflammatoire, antioxydants (qui réduisent la formation des radicaux libres responsables du vieillissement).
- **Le miel améliore** la rétention du calcium et du magnésium ainsi que le taux sanguin d'hémoglobine. En milieu hospitalier, un miel spécialement préparé et standardisé pour sa pureté bactérienne est utilisé pour la cicatrisation.
- **Le pollen** : riche en protéines, il améliore l'état général en stimulant les défenses immunitaires. C'est un fortifiant utilisé en cas de fatigue, d'attaque bactérienne ou virale.
- **La gelée royale** : C'est aussi un fortifiant très efficace dont les bienfaits agissent sur l'ensemble de l'organisme. Elle peut être utilisée en cure à l'automne ou au printemps.
- **La propolis** : Collectée par les abeilles sur les bourgeons des arbres, elle est utilisée par ces dernières pour ses vertus antibactériennes. En médecine douce humaine, la propolis est indiquée pour soigner la majorité des infections bactériennes.

## Bien conserver son miel

### ▪ Pour le miel cristallisé (solide)

Il supporte mal les excès de température (plus de 25 degrés) qui risquent de provoquer l'effondrement de sa structure cristalline. Il faut donc le conserver (deux ans maximum) dans un endroit dont la température ne dépasse pas 20 degrés.

### ▪ Pour le miel liquide

La température souhaitable de conservation est d'environ 25°C pour ralentir sa cristallisation. Il faudra cependant le consommer plus rapidement, idéalement dans les 6 mois.

Lorsque le pot de miel est conservé dans un placard à l'abri de la lumière, la législation française prévoit une conservation de deux ans, même s'il a été ouvert. Comme le miel a des antibiotiques naturels, c'est un aliment très stable.

"Les miels qui sont issus de fleurs d'arbres sont liquides et les miels issus de fleurs sauvages sont solides mais tous les miels vont cristalliser au bout d'un moment. Et c'est les rapports fructose-glucose qui induisent l'aspect liquide ou solide. Il y a des miels qui restent liquides très longtemps et d'autres qui cristallisent tout de suite."

## Plantons des fleurs mellifères pour sauver les abeilles

Les abeilles et les insectes en général sont malmenées par l'usage de produits phytosanitaires, le changement climatique, la destruction de leur habitat, la raréfaction de leurs ressources alimentaires...

Les fleurs mellifères sont celles dont le nectar permet de produire du miel. Le mot mellifère vient du latin « mellis » (miel) et « ferre » (porter). Les fleurs mellifères sont source de protéines pour les insectes butineurs (abeilles, papillons, ...). Elles leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires. D'une part, le pollen sert à élever les larves. D'autre part, le nectar est à la base de la nourriture des adultes (éventuellement transformé en miel).

Le choix des graines et plants a son importance, privilégiez l'achat de fleurs « bio » ou « eco-responsables ». En effet, les produits phytosanitaires utilisés chez certains horticulteurs se retrouvent dans le nectar et le pollen. Ainsi, nous empoisonnerions à notre insu les insectes que nous souhaiterions sauver... La liste des fleurs mellifères est très longue! Ces variétés sont attractives pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs et ont de grandes vertus nutritionnelles.

Il s'agit des espèces suivantes (liste non exhaustive) : **lavande, thym, coriandre, jacinthe, coquelicot, bourrache, fenouil, sauge, impatient, capucine, lys, arum, glaïeul, cosmos, oeillet, agapanthe, dahlia, lobelia, bégonia, aster, souci des champs, zinnia, mufler, lavantère, lierre, sarrasin, renoncule des champs, calendule-souci, perce-neige, crocus, géranium, marguerite, bleuet, myosotis, tournesol, héliotrope, sainfoin, trèfle, moutarde, pissenlit, mélilot, bruyère, phacélie, épilobe...**

J'étais assise dans la salle d'attente pour mon premier rendez-vous avec un nouveau dentiste, quand j'ai remarqué que son diplôme était accroché sur le mur.

Il était inscrit son nom, et je me suis soudain remémoré un grand brun portant ce nom. Il était dans ma classe de Lycée 40 ans auparavant, et je me demandais s'il pouvait être le même garçon pour qui j'avais craqué à l'époque?

Quand je suis entrée dans la salle de soins, j'ai immédiatement écarté cette pensée de mon esprit. Cet homme grisonnant, dégarni, le visage marqué de profondes rides était bien trop vieux pour avoir été mon amour secret, quoique ??

Après qu'il eut examiné ma dent, je lui ai demandé s'il était allé au lycée Paul Duez.

- Oui, m'a-t-il répondu
- Quand avez-vous été diplômé?
- 1959. Pourquoi cette question?
- Eh bien vous étiez dans ma classe, me suis-je exclamée!
- Et alors cet affreux vieux petit crétin m'a demandé :
- Vous étiez prof de quoi? ...

Un touriste à Ajaccio prend contact avec l'autochtone :

- C'est un bien beau pays que vous habitez là.
- Ouais... on peut dire ça comme ça.
- Et de la belle terre ... bien grasse ...
- Peu ! pensez-vous ... y-a rien qui pousse ici.
- Vous me surprenez. Je suis moi-même agriculteur sur le continent et je suis sûr qu'ici, si on plante ...
- Ah ben évidemment, si on plante, alors ...



Un gars sort du bar en titubant. Un véritable désastre! Il lui faut cinq bonnes minutes pour retrouver sa voiture, cinq autres pour trouver les clés, non sans être tombé deux ou trois fois.

Au bout du parking, les policiers regardent la scène, médusés. Il faut encore un bon moment pour que le gars réussisse à faire tourner le moteur, qui s'éteint tout de suite après. Pendant ce temps, ses amis sortent du bar, cognent à sa vitre et lui souhaitent bonne nuit.

Cela ne vas pas bien pour lui, mais il chante quand même, affalé à sa portière, la fenêtre ouverte! Finalement au bout d'une demi-heure, il réussit à relancer le moteur, et il commence à rouler.

Immédiatement, les policiers allument leur gyrophare, le bloquent avec leur voiture, et le mettent en état d'arrestation.

Ils lui demandent de souffler dans le ballon. Et là, surprise : zéro ! rien de rien, pas une goutte d'alcool ! rien !!! Mais pourquoi ça vous semblait si difficile de trouver vos clés et de monter dans la voiture?

Ah ça ... ce soir, c'est moi qui fait semblant ... pendant le temps que les autres puissent partir tranquillement !

# OFFRES D'EMPLOI



**EQUI-RESSOURCES**  
VOTRE RÉFÉRENT  
**EMPLOI & ORIENTATION**  
DANS LA FILIÈRE ÉQUINE

VOUS RECHERCHÉZ UN EMPLOI  
Postulez en ligne

ORIENTATION  
Informez-vous sur les métiers & formation

MARCHÉ DE L'EMPLOI  
Découvrez les études de l'observatoire

 **équi-ressources**  
ifce

Emploi & orientation

[www.equiressources.fr](http://www.equiressources.fr)

## Vous recherchez en Normandie

 **Un emploi en agriculture**

 **Un.e Collaborateur.trice**

 **09 73 033 200**

 **09h00 - 12h30 & 13h30 - 17h00**

 **emploinormandie@anefa.org**

**[www.lagriculture-recrute.org](http://www.lagriculture-recrute.org)**



Magasins ouverts aux particuliers  
du lundi au vendredi



semences, fertilisants,  
produits de protection  
des cultures, aliments  
pour les animaux,  
matériel d'élevage



Nos dépôts :

Anisy, Creully-sur-Seulles, Le Molay-Littry,  
Nonant, Norrey, Rampan, Sept Vents,  
Tour-en-Bessin, Vieux

Siège social : Creully-sur-Seulles

Tel : 02 31 71 25 00

[www.coopcreully.com](http://www.coopcreully.com)

Des formations au cœur  
des animaux

## Centre de formation – CFA en élevage de Canappegville



Des formations qualifiantes : BPA TPA,  
BPREA Lait ou porc, BTS Productions  
animales

Des formations de spécialisation :  
CS lait ou porc, sessions à thèmes pour  
adultes



DANS UNE PÉDAGOGIE UNIQUE :  
"FAIRE ET APPRENDRE"



Deux ateliers pédagogiques :  
**Exploitation vache laitière**  
(100 Vaches Normande et Prim'Holstein en deux  
systèmes, robot et salle de traite)  
**Exploitation porcine naisseur-engraisseur**  
(280 truies, 6500 porcs charcutiers, FAF...)

pour tout renseignement :  
[contactcfa-cpse-canappegville.fr](mailto:contactcfa-cpse-canappegville.fr)  
02 32 50 51 71

3 les landes 27400 Canappegville



CANAPPEVILLE

[www.cfa-cpse-canappegville.fr](http://www.cfa-cpse-canappegville.fr)



pour me former aux métiers  
de demain, j'ai choisi le

CAMPŪS  
**TERRE & AVENIR**  
ALENÇON · SÉES



formations scolaires et en apprentissage  
formations adultes

agriculture et élevage | métiers du cheval  
nature et environnement | services | formations courtes

[campusterreetavenir.fr](http://campusterreetavenir.fr)



Résolument tourné vers l'avenir,

Conscient des défis agroécologiques à relever,

Notre Lycée agricole accueille

Les jeunes de la 4ème au BTS :

- 4ème-3ème de l'enseignement Agricole
- Bac Professionnel Agroéquipement
- Bac Pro Conduite et gestion de l'exploitation (CGEA)
- Bac Pro Services aux personnes et au territoire (SAPAT)
  - BTS ACSE (par Apprentissage)

Contactez-nous au 02 33 67 99 00

Ou sur notre site internet : [www.giel-don-bosco.org](http://www.giel-don-bosco.org)

# VOUS ÊTES TOUJOURS LÀ POUR LUI



## NOUS SERONS TOUJOURS LÀ POUR VOUS.

NOTRE ASSURANCE  
MULTIRISQUE AGRICOLE  
VOUS SÉCURISE  
DANS L'EXERCICE  
DE VOTRE ACTIVITÉ.

Pour plus d'infos  
contactez-nous  
au 02 31 55 30 30

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT  
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



NORMANDIE

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est 15 Esplanade Brillaud-de-Laujardière, CS 25014, 14050 CAEN CEDEX 4, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Caen sous le numéro 478 834 930. Société de courtage d'assurance immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 07 022 868.

Crédit photo : Getty Images. BETC



## Groupama

CENTRE MANCHE  
la vraie vie s'assure ici



 [groupama.fr](http://groupama.fr)



 N°Cristal 09 69 36 10 11 \*

\*Informations, sinistres, santé.

## LES EXPERTS de vos voyages

# BOUBET



Location d'autocars Grand Tourisme avec  
conducteurs pour tous vos déplacements en France ou à l'étranger.

Selectour Afat



## Boubet Voyages

Organisateur de voyages  
en groupes pour un séjour,  
un circuit, un week-end,  
une croisière...



[www.boubet.fr](http://www.boubet.fr)